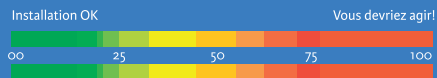


L'évaluation énergétique du système de chauffage



L'évaluation du système de chauffage



Production de chaleur



Distribution de chaleur



Transmission de chaleur



1 fois



1 heure (maximum)

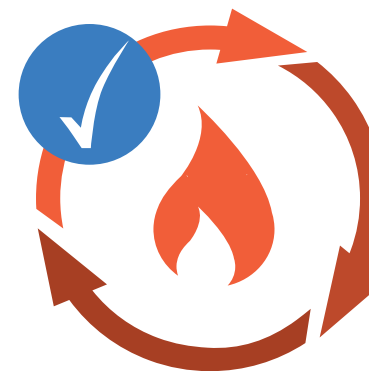


1 rapport d'inspection
des mesures de modernisation



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

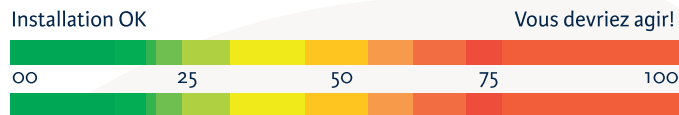


L'évaluation énergétique du système de chauffage
HEIZUNGSHECK
LUXEMBOURG

simple, rapide et instructif

www.heizungscheck.lu

L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE



simple, rapide et instructif

EN QUOI CONSISTE L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE « HEIZUNGSHECK » ?

L'évaluation énergétique du système de chauffage « **Heizungscheck** » est un processus d'inspection **unique** qui vous indique rapidement, simplement et à moindres coûts le potentiel d'économie de votre système de chauffage.

Votre système est intégralement vérifié par le chauffagiste en dix étapes. Une fois le contrôle terminé, vous pouvez discuter directement avec l'expert des mesures de modernisation pertinentes pour votre système.

POURQUOI L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE A-T-ELLE ÉTÉ INSTAURÉE ?

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, qui a déjà été transposée dans la législation nationale, requiert le contrôle du rendement de combustion et du dimensionnement du système de chauffage vis-à-vis de la surface à chauffer. L'installateur doit par ailleurs soumettre à l'utilisateur des propositions d'amélioration de l'efficacité énergétique de son système de chauffage.

C'est pour satisfaire de manière simple et pratique à cette obligation que le « **Heizungscheck** » a été mis au point.

L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE EST-ELLE OBLIGATOIRE ET QUI DOIT FAIRE VÉRIFIER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE SON SYSTÈME DE CHAUFFAGE ?

Il est obligatoire de contrôler le rendement combustion et le dimensionnement des systèmes de chauffage, ainsi que de formuler des propositions d'amélioration à l'utilisateur. Le « **Heizungscheck** » a été mis au point le but de fournir aux installateurs un processus d'inspection qui leur permet de satisfaire à cette obligation de manière simple, rapide et instructive.

Tous les utilisateurs d'un système de chauffage d'une puissance de plus de 7 kW et qui fonctionne avec des combustibles solides tels que le bois ou des combustibles liquides comme le mazout, de même que les utilisateurs de chaudières au gaz d'une puissance supérieure à 4 kW sont soumis à cette obligation. Le dimensionnement doit

être calculé au préalable dans le cas de l'installation d'un nouveau système et contrôlé a posteriori sur les systèmes déjà en place.

QUAND ET À QUELLE FRÉQUENCE FAUT-IL EFFECTUER L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ?

Le dimensionnement ne doit être contrôlé qu'une seule fois, pour autant que le système ne fasse l'objet d'aucun changement majeur et / ou que la taille de la surface à chauffer n'ait pas été modifiée.

L'évaluation énergétique du système de chauffage n'exempte pas de l'obligation relative à l'inspection périodique.

COMBIEN COÛTE UNE ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE & COMBIEN DE TEMPS DURE-T-ELLE ?

Il n'existe pas de tarif unique ou de prix unitaire. Le « **Heizungscheck** » a été conçu de manière à pouvoir être effectué en moins d'une heure dans une maison individuelle. Par ailleurs, de nombreuses mesures requises lors de cette évaluation doivent également être relevées lors de l'inspection périodique. Il est donc recommandé de combiner l'inspection périodique et l'évaluation énergétique du système de chauffage afin de réduire la durée de l'intervention.

QUI EFFECTUE L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ?

L'évaluation énergétique du système de chauffage est effectuée par un chauffagiste qualifié à l'aide du programme logiciel de l'Administration de l'environnement. La Chambre des Métiers peut vous fournir une liste des entreprises.

COMMENT S'EFFECTUE LE « HEIZUNGSHECK » ?

Le « **Heizungscheck** » comprend une combinaison de mesures, une inspection visuelle et une évaluation du système de chauffage, qui permettent de vérifier l'efficacité énergétique de votre système en 10 étapes.

En résumé, la méthode peut être divisée en trois points :



PRODUCTION DE CHALEUR

par ex. : Quelle quantité de chaleur est perdue dans la chaudière ou via la cheminée ? La chaudière est-elle réglée de manière optimale ?



DISTRIBUTION DE CHALEUR

par ex. : Y a-t-il des pertes d'énergies évitables lors du transfert de la chaleur de la chaudière aux radiateurs via la pompe de chauffage ? Les conduites et robinetteries sont-elles isolées ?



TRANSMISSION DE CHALEUR

par ex. : Les radiateurs et thermostats fonctionnent-ils convenablement ? La régulation de la température ambiante peut-elle être améliorée ?

EN TANT QU'EXPLOITANT DE CHAUFFAGE, QUELS SONT LES AVANTAGES QUE M'OFFRE LE « HEIZUNGSHECK » ?

- Un processus rapide et avantageux
- Neutre et uniforme
- Met immédiatement en évidence les faiblesses énergétiques du système de chauffage
- Les résultats sont disponibles immédiatement après l'inspection
- Offre une évaluation claire et aisément compréhensible
- Permet de définir des mesures d'optimisation et de modernisation concrètes qui réduiront les coûts énergétiques

LE « **HEIZUNGSHECK** » & LE PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE : UNE COMBINAISON GAGNANTE !

UN PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE A DÉJÀ ÉTÉ DÉLIVRÉ POUR MON BÂTIMENT. SUIS-JE TOUT DE MÊME OBLIGÉ DE PASSER L'ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ?

La directive européenne impose le contrôle du dimensionnement du système de chauffage et la formulation de recommandations à l'exploitant afin d'améliorer l'efficacité énergétique de celui-ci.

Il est recommandé d'utiliser le « **Heizungscheck** » pour satisfaire à cette obligation.

Le contrôle du chauffage complète le passeport énergétique pour les questions relatives à la technique de chauffage.

MON SYSTÈME A DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE. AI-JE TOUT DE MÊME BESOIN D'UN PASSEPORT ÉNERGÉTIQUE ?

Le certificat de performance énergétique est obligatoire pour toute nouvelle construction, toute rénovation ou agrandissement majeur, la mise en location ou la vente d'un logement individuel ou d'une construction. La vérification du circuit de chauffage complète le ENERGY PASS - certificat de performance énergétique, mais ne le remplace pas. Le « **Heizungscheck** » complète le passeport énergétique, mais ne s'y substitue pas.

DOIS-JE APPLIQUER TOUTES LES RECOMMANDATIONS DE MODERNISATION ?

Non. Le « **Heizungscheck** » vous fournit uniquement des recommandations vous permettant d'améliorer l'efficacité énergétique (et donc de réduire les coûts énergétiques) de votre système.

RÉSUMÉ DES CONTRÔLES DE VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE

- maintenance périodique (de préférence une fois par an)
- inspection périodique (au moins tous les 2 ans pour les combustibles solides et liquides et au moins tous les 4 ans pour les combustibles gazeux)
- évaluation de l'efficacité énergétique, par exemple via l'évaluation énergétique du système de chauffage (une seule fois, pour autant que le système de chauffage ou le besoin en chaleur du bâtiment n'ait pas été modifié)
- passeport énergétique

Un système économe en énergie est un plus pour l'environnement et pour votre portefeuille.

Pour plus d'informations :
www.heizungscheck.lu
Tél.: 8002 11 90

